

ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE

CAUTION SIGNATAIRE DU PRESENT ENGAGEMENT

- Nom et prénom : _____
- Adresse : _____
- Coordonnées : _____

ci-après « la Caution »

BAILLEUR(S)

- Nom(s) et prénom(s) : _____
- Adresse : _____
- Coordonnées : _____

ci-après « le Bailleur »

LOCATAIRE (S)

- _____
- _____
- _____
- _____
- _____

ci-après « les Locataires »

En cas de colocation, nom et prénom du locataire dont le congé met fin à l'engagement de la

Caution au titre du présent acte : _____

ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE

RAPPEL DES CONDITIONS DU CONTRAT DE LOCATION

Adresse du bien loué	
Montant du loyer	
Montant des charges	
Durée du bail	

Après avoir pris connaissance du contrat et des conditions locatives décrites ci-dessus, la Caution déclare se porter **caution solidaire** jusqu'au [date d'effet + 6 ans] et pour un montant maximum de $[(\text{LOYER} + \text{CHARGES}) \times 12 \times 3]$ $[(\text{MONTANT EN LETTRES})]$ euros.

La caution s'engage à ce titre au profit du Bailleur, à satisfaire toutes les obligations des Locataires, en **renonçant au bénéfice de discussion et de division** pour le paiement du loyer s'élevant mensuellement à $[\text{LOYER EN CHIFFRES}]$ $[(\text{LOYER EN LETTRES})]$ euros, éventuellement révisé en fonction de l'indice IRL, ainsi que du paiement de toute indemnité d'occupation, de toute provision ou forfait de charges récupérables éventuellement régularisées ou indexées, de toutes réparations locatives et de tous frais éventuels de procédure, lesdites obligations résultant du bail dont la Caution reconnaît avoir reçu un exemplaire.

Il est rappelé l'avant-dernier alinéa de l'article 22-1 de la loi du 6 juillet 1989 :

Lorsque le cautionnement d'obligations résultant d'un contrat de location conclu en application du présent titre ne comporte aucune indication de durée ou lorsque la durée du cautionnement est stipulée indéterminée, la caution peut le résilier unilatéralement. La résiliation prend effet au terme du contrat de location, qu'il s'agisse du contrat initial ou d'un contrat reconduit ou renouvelé, au cours duquel le bailleur reçoit notification de la résiliation.

La Caution reconnaît avoir pleinement connaissance de la nature et de l'étendue de l'obligation qu'elle contracte au titre du présent acte de caution solidaire en apposant électroniquement ou manuscritement les mentions suivantes :

“Je m'engage en qualité de caution à payer au bailleur ce que lui doivent les locataires en cas de défaillance de ceux-ci, dans la limite d'un montant de $[(\text{LOYER} + \text{CHARGES}) \times 12 \times 3]$ $[(\text{MONTANT EN LETTRES})]$ euros, correspondant au loyer et accessoires décrits dans le présent acte de caution. Je reconnais ne pas pouvoir exiger du bailleur qu'il poursuive d'abord le locataire ou qu'il divise ses poursuites entre les cautions.”

ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE

Copiez ci-dessous la mention manuscrite

(sans objet en cas de signature électronique, se référer au dossier de preuves)

La Caution accepte le cas échéant la signature électronique comme moyen de signature valable.

Fait à

, le

La Caution

Le Bailleur ou son mandataire